

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 23 juin 2021*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absent*), Alain GENGE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pierre LESNARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Valérie BIDAUD

**Délibération n°2021-153**

Membres en exercice : 69 Présents : 53

Absents : 16

Pouvoirs : 7

**EAU ASSAINISSEMENT  
MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX EAUX PLUVIALES ET EAUX USEES SUR LA COMMUNE D'ANDEL-  
CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE D'ANDEL**

La commune d'Andel et Lamballe Terre & Mer vont procéder conjointement à des travaux de mise en

séparatif des réseaux eaux pluviales et eaux usées dans les rues Louis Hingant, du Courtil, de la Boulaie, de la Marettte et de la Garenne, soient 740 ml de réseau et 41 branchements. Les deux collectivités envisagent de réaliser cette opération en commun afin de réduire les coûts et limiter la durée des travaux. L'opération est globalement estimée à 481 000 € HT, répartis de la manière suivante :

Poste de dépense	Estimation en € H.T	Part Lamballe Terre & Mer		Part commune d'Andel	
		%	En € HT	%	En € HT
Travaux préliminaires	61 500	51%	31 365	49%	30 135
Travaux eaux usées	212 000	100%	212 000	-	-
Travaux eaux pluviales	204 500	-	-	100%	204 500
Coordination SPS	2 000	51%	1 020	49%	980
Frais de publication	1 000	51%	510	49%	490
<b>TOTAL</b>	<b>481 000</b>		<b>244 895</b>		<b>236 105</b>

Conformément aux dispositions des articles L 2113-6 à L 2113.8 du code de la commande publique,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- ACCEPTE la délégation de maîtrise d'ouvrage de la part de la commune d'Andel à Lamballe Terre & Mer pour les travaux de mise en séparatif de son réseau d'assainissement d'un montant estimé à 236 105 € HT,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de mandat afférente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération, et en particulier l'avenant mentionné à l'article 8 de la convention, précisant la répartition financière de l'opération à l'issue de l'attribution des marchés de travaux.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Certifié envoyé à la Préfecture le **9 JUL. 2021**  
 Affiché le **9 JUL. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

**9 JUL. 2021**

Le Président,